

## L'assemblée citoyenne évolue : vous aussi, devenez membre en déposant votre candidature avant le 21 mai

L'assemblée citoyenne « 55 Limougeauds pour leur ville » évolue. Jusque-là composée à 100 % de membres tirés au sort (sur les listes électorales de Limoges), elle intègre à présent un collègue « volontaires » pour moitié. Les habitants (inscrits sur les listes électorales) peuvent déposer leur candidature, à partir du 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 21 mai 2025, pour en devenir membre.

Parmi les candidatures reçues, 28 seront tirées au sort par un agent assermenté en respectant la parité homme-femme. Avec 27 membres issus du tirage au sort initial, l'assemblée pourra valablement travailler.

Véritable instance participative, l'assemblée citoyenne vise à se saisir de sujets d'intérêt général ou à rendre des avis sur des sujets proposés par le maire (à titre d'exemples la lutte contre le moustique tigre ou encore les aménagements de bords de Vienne...). L'assemblée citoyenne se réunit à huis clos chaque mois pour des séances de travail en présence d'au moins un élu de la Ville et en séances plénières deux fois par an en présence du maire. Le mandat de l'assemblée citoyenne est basé sur le mandat municipal qui prendra fin aux prochaines élections.

### Comment candidater pour devenir membre de l'assemblée citoyenne ?

Avant le 21 mai 2025 minuit, les Limougeauds volontaires sont invités à compléter le formulaire de candidature en ligne sur le site de la Ville [limoges.fr](http://limoges.fr) (rubrique "Citoyenne" puis "55 Limougeauds pour leur ville") ou à remplir le formulaire papier puis à le déposer à l'hôtel de ville (ou en antenne-mairie ou en mairie annexe) ou à l'adresser par courrier à Monsieur le Maire de Limoges, Hôtel de ville, 1 square Jacques-Chirac, 87031 Limoges cedex.

**Renseignements auprès de la direction de la démocratie participative au 05 55 45 60 29 ou par mail : [assemblee.citoyenne@limoges.fr](mailto:assemblee.citoyenne@limoges.fr)**